

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-5/01

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Evolution du dispositif des Projets Pédagogiques Innovants et de son appellation

Le présent mémoire propose de faire évoluer le dispositif d'appel à Projets Pédagogiques Innovants (PPI). Sur la forme, il est proposé d'adopter la nouvelle appellation d'appel à PROJETS EDUCATIFS 77 (PE77), plus cohérente avec l'action véritable du Département par rapport à celle de l'Education Nationale.

Sur le fond, il est envisagé plusieurs évolutions du dispositif:

- le rapprocher d'avantage des orientations du Projet Educatif Départemental, «le Collège du 21^{ème} siècle» en faisant évoluer la formulation des thématiques proposées;
- introduire, dans la thématique relative au Développement Durable, l'organisation du concours « Collèg'écolo » mis en place par le Conseil des Jeunes seine-et-marnais;
- l'étendre aux quatre annexes Médico-pédagogiques du département qui seraient ainsi considérées comme des collèges ordinaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°6/5 du 25 mars 2005 fixant le mode de fonctionnement de l'Appel à Projets Pédagogiques Innovants (PPI),

VU la délibération du Conseil général n°5/01 du 30 avril 2009 relative au « Collège du 21^{ème} siècle, un projet éducatif départemental ambitieux »,

VU la délibération du Conseil général n°5/02 du 30 avril 2009 relative à l'évolution du dispositif d'appel à Projets Pédagogiques Innovants (PPI),

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le changement d'appellation du dit dispositif qui devient « Appel à Projets Educatifs 77 (PE77) »,

D'approuver la mise en concordance plus étroite du dispositif avec le Projet Educatif Départemental, « le Collège du 21ème siècle », notamment en termes de formulation des thématiques,

D'approuver la non-prise en considération des projets liés aux Formations aux Premiers Secours, relevant plutôt du domaine de l'Education Nationale,

D'approuver l'évolution de la formulation de la thématique sur l'Education à la Citoyenneté et à la Paix,

D'approuver l'organisation du concours « Collèg'écolo » par le Conseil des Jeunes seine-et-marnais, greffé sur le dispositif d'appel à Projets Educatifs 77 (PE77),

De prélever le montant de l'action « Collèg'Ecolo », soit un montant maximal de 5 250€, sur l'opération « Conseil des Jeunes seine-et-marnais » du budget Jeunesse,

D'approuver l'ouverture du dispositif aux quatre annexes médico-pédagogiques du département qui seraient ainsi considérées comme des collèges ordinaires.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ